

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DADONVILLE DU JEUDI 9 JUILLET 2020

L'an 2020, le 9 juillet à 20 heures, le Conseil municipal, convoqué le 3 juillet 2020, s'est légalement réuni, à la salle polyvalente « Pierre Déret », en séance publique, sous la présidence de Madame Evelyne CHARVIN, Maire.

**Etaient présents** : Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD, M. Jean-Paul LOUBIÉ, Mme Dolorès JACINTO, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER, Mme Christiane CAULIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, Mme Adèle NGOUA'NGOUA, M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, Mme Laëtitia VERSTRAETE, M. Laurent DELTEIL, M. Patrick DAMION, M. Jean-Christophe MARTINS.

**A été élu secrétaire de séance** : Mme Dolorès JACINTO

### **Nombre de conseillers municipaux**

**En exercice : 19**

**Présents : 19**

**Pouvoirs : 0**

**Absents et / ou excusés : 0**

**Votants : 19**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### **DELIBERATION N°44/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion relatif au budget principal, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

### **DELIBERATION N°45/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion relatif au budget annexe « assainissement », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

### **DELIBERATION N°46/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion relatif au budget annexe « lotissement », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

**DELIBERATION N°47/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Approuve le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit comme suit :

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - BUDGET COMMUNE	CA	2019
---	----	------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 170 651,73	G	1 346 768,62
	Section d'investissement	B	907 563,06	H	1 134 119,37
			+		+

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	44 219,97	J	
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=

TOTAL (réalisations + reports)			2 122 434,76		2 480 887,99
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	33 595,70	L	351 531,33
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		33 595,70		351 531,33
		= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 170 651,73	= G+I+K	1 346 768,62
	Section d'investissement	= B+D+F	985 378,73	= H+J+L	1 485 650,70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 156 030,46	= G+H+I+J+K+L	2 832 419,32

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - BUDGET COMMUNE	CA	2019
---	----	------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	33 595,70
20	Immobilisations incorporelles	23 777,70	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	750,00	351 531,33

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (elles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (elles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------



**DELIBERATION N° 48/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Approuve le compte administratif 2019 du Budget du Service Assainissement qui s'établit comme suit :

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - SERVICE ASSAINISSEMENT		CA	2019
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 120 066,91	G 127 834,72	G-A 7 767,81
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1165)</small>	B 10 518,53	H 0,00	H-B -10 518,53

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 166 864,36 <small>(si excédent)</small>	
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J 199 486,63 <small>(si excédent)</small>	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 130 585,44	Q= G+H+I+J 494 185,71	=Q-P 363 600,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 120 066,91	= G+I+K 294 699,08	174 632,17
	Section d'investissement	= B+D+F 10 518,53	= H+J+L 199 486,63	188 968,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 130 585,44	= G+H+I+J+K+L 494 185,71	363 600,27

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - SERVICE ASSAINISSEMENT		CA	2019
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00



**DELIBERATION N°49/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Approuve le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

**BUDGET « LOTISSEMENT » (ZONE D'ACTIVITE « LA GUINETTE » A DENAINVILLIERS)**

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - LOTISSEMENTS		CA	2019
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	683,66	G	500 196,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	39 402,29 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			<b>683,66</b>		<b>539 598,29</b>
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		683,66		500 196,00
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		0,00		39 402,29
	= B+D+F			= H+J+L	
	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>683,66</b>		<b>539 598,29</b>
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - LOTISSEMENTS		CA	2019
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées, elles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

Présents : 18    Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0



**DELIBERATION N°50/2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12</b>	<b>176 116.89 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		176 116.89 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Présents : 19 | Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0

**DELIBERATION N°51/2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12</b>	<b>174 632.17 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		174 632.17 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Présents : 19 | Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0

**DELIBERATION N°52/2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE</b>		
<b>AU</b>	<b>31/12</b>	<b>499 512.34 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0.00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0.00 €</b> <b>499 512.34 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>		
<b>AU</b>	<b>31/12</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0.00 €</b>

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

**DELIBERATION N°53/2020 : SUBVENTION NECESSAIRE A L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Décide d'attribuer une subvention communale de **4 775,42 €** au Centre communal d'action sociale.

× Le crédit nécessaire sera inscrit à l'article 657362 de la section de fonctionnement du budget primitif principal.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------



**DELIBERATION N°54/2020 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× décide d'adopter le budget primitif 2020 principal tel que décrit ci-dessous :

COMMUNE DE DADONVILLE - BUDGET COMMUNE - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 505 676,13	1 329 559,24
+		+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
<b>E</b>	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
<b>P</b>		0,00	176 116,89
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 505 676,13</b>	<b>1 505 676,13</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 222 075,63	721 803,66
+		+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	33 595,70	361 531,33
<b>E</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>P</b>		0,00	182 336,34
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 255 671,33</b>	<b>1 255 671,33</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 761 347,46</b>	<b>2 761 347,46</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------



**DELIBERATION N°55/2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× décide d'adopter le budget primitif 2020 du service assainissement tel que décrit ci-dessous :

COMMUNE DE DADONVILLE - 45 - SERVICE ASSAINISSEMENT		BP 2020
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE		A1

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTE</b>	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	327 516,92	152 884,75
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 174 632,17
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>327 516,92</b>	<b>327 516,92</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	224 474,70	35 506,60
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 188 968,10
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>224 474,70</b>	<b>224 474,70</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>551 991,62</b>	<b>551 991,62</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la voie du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------





**DELIBERATION N°56/2020 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× décide d'adopter le budget primitif 2020 Lotissements tel que décrit ci-dessous :

COMMUNE DE DADONVILLE - LOTISSEMENTS - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	811 641,38	312 129,04
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 499 512,34
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>811 641,38</b>	<b>811 641,38</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	663 660,37	624 258,08
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 39 402,29
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>663 660,37</b>	<b>663 660,37</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 475 301,75</b>	<b>1 475 301,75</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------



**DELIBERATION N°57/2020 : BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2019**

**ACQUISITIONS**  
**BUDGET PRINCIPAL :**

SITUATION DU BIEN				PRIX	DATE DE LA DELIBERATION	NOM DU NOTAIRE	DATE DE L'ACTE	MODALITES DE PAIEMENT
Réf. cadastrale	Surface (m2)	Adresse	Nature					
G556	19	18 rue de la Varenne	TROTTOIR	1€ SYMBOLIQUE	113/2017 du 17/10/2017	Acquisition réalisée par acte administratif	24/06/2019	NEANT
G554	33	10 rue de la Varenne	TROTTOIR	1€ SYMBOLIQUE	112/2017 du 17/10/2017	Acquisition réalisée par acte administratif	25/06/2019	NEANT
ZN208	15	38 rue de Larry aux Loups	TROTTOIR	1€ SYMBOLIQUE	110/2017 du 17/10/2017	Acquisition réalisée par acte administratif	27/06/2019	NEANT
YC282	88	1 Rue des Champs	TROTTOIR	1€ SYMBOLIQUE	25/2018	Acquisition réalisée par acte administratif	22/10/2019	NEANT
A1058	4436	Domaine de Chantaloup	Terrain nu	ECHANGE TERRAIN	102/2017 du 7/09/2017	Acquisition réalisée par acte administratif	27/11/2019	NEANT
ZN204 ZN206	4 14	30 rue de Larry aux Loups	TROTTOIR	1€ SYMBOLIQUE	101/2017 du 7/09/2017	Acquisition réalisée par acte administratif	12/12/2019	NEANT
ZI103 ZI105	99 1	Le Murget	Terrain nu	1€ SYMBOLIQUE	55/2019 du 11/06/2019	Acquisition réalisée par acte administratif	16/12/2019	NEANT

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : NEANT  
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS : NEANT



DADONVILLE  
CESSIONS

BUDGET PRINCIPAL :

SITUATION DU BIEN				PRIX	DATE DE LA DELIBERATION	NOM DU NOTAIRE	DATE DE L'ACTE	MODALITES DE PAIEMENT
Réf. cadastrale	Surface (m2)	Adresse	Nature					
A1061 A1062 A1063 A1055	3 98 115 451	Domaine de Chantaloup	Terrain nu	ECHANGE TERRAIN	103/2017 du 7/09/2017	Acquisition réalisée par acte administratif	27/11/2017	NEANT

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : NEANT

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS : NEANT

Présents : 19 | Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0

**DELIBERATION N°58/2020 : FORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – BILAN 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Prend acte du bilan des actions de formation des membres du conseil municipal pour l'exercice 2019 qui sera joint au compte administratif du budget principal 2019, conformément à l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : 19 | Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0

**DELIBERATION N°59/2020 : ASSAINISSEMENT – TARIFICATION DU SERVICE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide,

× De maintenir la redevance d'assainissement applicable à l'ensemble des usagers du service à 1,46 € le m<sup>3</sup> à compter du 1er août 2020,

× De maintenir le tarif annuel forfaitaire de l'abonnement au service à 36 € pour l'ensemble des usagers du service.

Présents : 19 | Votants : 19 | Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0

**DELIBERATION N°60/2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Référence de la pièce	Exercice	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
R-4-14	2015	519,26 €	PV Carence / Décédé et demande de renseignement négative
R-4-14	2015	99,30 €	PV Carence / Décédé et demande de renseignement négative
R-3-15	2016	462,60 €	PV Carence / Décédé et demande de renseignement négative
R-3-15	2016	114,60 €	PV Carence / Décédé et demande de renseignement négative
<b>Total</b>		<b>1 195,76 €</b>	



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Prononce l'admission en non-valeur des créances susvisées pour un montant total de 1 195,76 € sur le budget annexe Assainissement,

× Dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe assainissement 2020.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

### **DELIBERATION N°61/2020 : SPL MODULO – ENTREE DES NOUVEAUX ACTIONNAIRES ET AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise la commune de Châlons en Champagne à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus.
- Autorise la commune de Dadonville à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur, de la commune de Châlons en Champagne.
- Approuve la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer le nouvel actionnaire et la modification corrélative de ses statuts.
- Autorise la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.
- Autorise le Président de Modulo à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

### **DELIBERATION N°62/2020 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× a établi une liste incomplète de 12 contribuables, ci-annexée, appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID), qui sera notifiée à Monsieur le Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

### **DELIBERATION N°63/2020 : ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

#### **DECIDE**

- × d'instaurer la prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire liée au Covid-19,
- × d'attribuer la prime selon les modalités suivantes :

Niveaux	Critères d'attribution	Montant plafond
1	Activité à temps complet stratégique avec présentisme et/c télétravail – contact avec le public	500,00€
2	Activité régulière assurant la continuité du service public présentisme / télétravail	300,00€
3	Missions spécifiques et ponctuelles au besoin	100,00€

- × précise que le montant sera versé en une seule fois,
- × précise que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune,



DADONVILLE

- × autorise Madame le Maire, ou un adjoint par délégation, à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

#### **DELIBERATION N°64/2020 : SITE INTERNET**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- × Retient l'offre de l'AMRF pour le site CAMPAGNOL complet, étant précisé que pour 2020 le tarif de souscription sera de 120 € TTC puis de 220 € TTC les années suivantes,
- × Décide de conserver le nom de domaine actuel « dadonville.fr » et de faire les démarches nécessaires auprès d'OVH, l'hébergeur, pour en demander le transfert,
- × Dit qu'un crédit de 120 € TTC est inscrit à l'article 2051 du budget primitif principal 2020.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

#### **DELIBERATION N°65/2020 : Agenda 2021 avec le Groupe Editions Municipales de France**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité,

- × Accepte de signer un contrat d'une durée de trois éditions de périodicité annuelle avec le Groupe des Editions Municipales de France pour la réalisation d'un agenda 2021 en 1 250 exemplaires.

Présents : 19	Votants : 19	Pour : 18	Contre : 1	Abstention : 0
---------------	--------------	-----------	------------	----------------

A Dadonville, le 17 juillet 2020  
Le Maire, Evelyne CHARVIN

